

**Introduction :**

La Tunisie partage avec la communauté internationale le souci des changements climatiques qui représente l’un des plus grands facteurs des problèmes sociaux, sanitaires et de développement ainsi qu’une menace pour les droits de l’homme pour les catégories vulnérables dont les femmes, les enfants et les personnes âgées.

La Tunisie est exposée à une multitude de risques environnementaux à l’instar des inondations, de la sècheresse des glissements de terrain, des incendies de forêt, d'ensablement et des tempêtes de neige.

L'accès aux ressources naturelles et leur contrôle varient en raison des relations historiques et structurelles inégales et à cause de la discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l’ethnie et les autres identités (ONU Femmes 2018).

Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables en cas de catastrophe naturelle. Les difficultés motrices peuvent limiter leur accès à l'information et leur sensibilité en ce qui concerne la gravité de la situation.

C’est pourquoi il faut faire davantage pour atténuer et réduire l'impact des catastrophes sur les personnes âgées et pour s’assurer que leurs droits sont protégés en toutes circonstances.

Dès lors, l'intégration de l’approche du genre social est devenue un point permanent à l'ordre du jour des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

C’est ainsi qu’en 2014, la COP 20 a approuvé le programme de travail de Lima dont le processus a donné naissance au premier plan d’action genre changement climatique « plan d’action lima et ce lors de la COP 23.

De plus, l’approche genre social a été incluse au préambule et au dispositif de l’accord de Paris conformément aux Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et au principe établi de « ne laisser personne pour compte » adoptés lors du sommet des Nations Unies en 2015.

**Plan d’action genre et changement climatique :**

Référence juridiques :

Ce plan trouve puise ses fondements dans un dispositif législatif renforcé et d'un tissu institutionnel diversifié, notamment à travers :

* Les dispositions de la Constitution du 27 janvier 2014, notamment ses articles 21, 44, 45 et 46, en relation avec le principe d'égalité et d'égalité des chances entre les sexes (civiles, politiques, sociales, économiques et environnementales).

* La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes –CEDAW-, à laquelle la Tunisie a adhéré depuis 1985, et dont les réserves ont été levées en 2014(mais gardant toujours la déclaration générale).
* Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Protocole de Maputo) relatif aux droits des femmes en Afrique, auquel la Tunisie a adhéré depuis 2018.
* Loi fondamentale n° 2016-61 du 3 août 2016 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes,
* L’article 18 de la loi organique des finances n° 2019-15 du 13 février 2019.
* Rattachement à l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes en tant que principe et objectif conformément aux divers textes juridiques, en particulier la loi organique intégrale n° 2017-58 du 11 Aout 2017, relative à l’élimination de la violence à l’égard des femmes.

En ce qui concerne les stratégies et les engagements climatiques, la Tunisie a développé depuis la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1993, de nombreuses stratégies nationales liées aux changements climatiques dont les plus importantes sont

- La Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe 2020-2030.

- Contribution de la Tunisie Déterminée au niveau national actualisée pour l'année 2021.

- La quatrième communication nationale (en cours de réalisation 2021-2024).

- La stratégie nationale de la gestion intégrée des zones côtières.

- La Stratégie Nationale de la Gestion Durable des Forêts et des Parcours (2015-2024).

- Stratégie de sécurité énergétique à l'horizon 2030.

**Présentation du Plan National Genre et Changement Climatique :**

Le Plan d'action national sur le genre et le changement climatique permettra d'intégrer les questions de genre et personnes vulnérables y compris les immigrés et les personnes âgées dans le contexte du changement climatique et de l'atténuation, et traduit ainsi la volonté politique de donner un signal fort de mise en œuvre entre deux ministères transversaux, à savoir le ministère de la Famille, de la Femme, de l’enfance et des personnes âgées d'une part et le ministère de l'environnement d'autre part.

Ce plan sera également l'occasion de réaliser les objectifs suivants :

* Renforcer la résilience face aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles dans tous les pays, et renforcer la capacité d'adaptation à ces risques, surtout pour les personnes vulnérables,
* Intégrer des mesures liées au changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification au niveau national,
* Améliorer l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour atténuer et s'adapter au changement climatique, réduire son impact et fournir une alerte précoce,
* Mettre en œuvre l'engagement pris par les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de mobiliser conjointement 100 millions de dollars par an d'ici 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement, et ce dans le cadre de mesures d'atténuation efficientes et de la transparence de l’exécution.

Ce plan répond au programme des réformes du gouvernement Tunisien qui a été annoncé le 7 juin 2022, et ce à travers :

* L’amélioration du niveau de vie des citoyens, la réduction de la pollution de l'environnement et renforcement du partenariat avec le secteur privé dans ce domaine,
* La restauration de la confiance et soutien des investissements en relation avec le climat et l’économie verte,
* Protection des groupes vulnérables.
* Inclusion du genre, des objectifs de développement durable et du changement climatique dans les orientations du plan de développement 2023-2025.

Ainsi, ce plan sera une occasion pour attirer l’attention sur le peu de recherches se sont concentrées sur les effets des changements climatiques sur ce groupe vulnérable à savoir les personnes âgées.

Aussi et à travers ce plan et afin de réduire la vulnérabilité des personnes âgées aux changements climatiques, trois stratégies se sont révélées particulièrement utiles: 1) l'information et l'éducation des personnes âgées; 2) le renforcement des infrastructures et des capacités communautaires; et 2) la création d’outils et de mesures préventives pour améliorer leur capacité d’adaptation et réduire la vulnérabilité.

En effet, En termes d'impacts sur la santé, les épisodes de chaleur accablante par exemple se sont avérés être associés à un risque accru d'hospitalisation. Pour les cardiopathies ischémiques, une étude a révélé que les températures plus froides présentent un plus grand risque d'hospitalisation par rapport aux températures estivales plus chaudes. Cela dit, pour diverses maladies, les admissions à l'hôpital devraient augmenter de 4,5 % pour chaque augmentation de température de 1 degré Celsius